Les registres d'enquête, aux feuillets non amovibles, ont été cotés et paraphés à l'ouverture de l'enquête, par le commissaire enquêteur. Ils ont été mis à la disposition du public, dans les mairies de *Le Bouchage* et de *Vieux Ruffec*, afin qu'il puisse éventuellement y porter ses observations, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

jours d'ouverture de la mairie de Le Bouchage	matin	soir
lundi		13h30 - 16h30
jeudi		13h30 - 15h45

jours d'ouverture de la mairie de Vieux Ruffec	matin	soir
lundi	9h – 12h	
jeudi	9h – 12h	

Ces registres ont ensuite été clos par le commissaire enquêteur le dernier jour de l'enquête (copies en annexes N1 et N2)

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public :

jour	mairie	date	ouverture	fermeture
lundi	Le Bouchage	7 janvier 2019	13h	16h
lundi	Vieux Ruffec	14 janvier 2019	9h	12h
samedi	Le Bouchage	19 janvier 2019	9h	12h
jeudi	Vieux Ruffec	24 janvier 2019	9h	12h
samedi	Vieux Ruffec	2 février 2019	9h	12h
jeudi	Le Bouchage	7 février 2019	13h30	16h30

La publicité réglementaire a bien été observée par la publication :

- dans les deux journaux régionaux suivants pour le département de la Charente :
 - « Sud-Ouest » datés des 19 décembre 2018 et 10 janvier 2019,
 - « La Charente Libre » datés des 19 décembre et 10 janvier 2019,
- dans les deux journaux régionaux suivants pour le département de la Vienne :
 - « La Nouvelle République » datés des 18 décembre 2018 et 8 janvier 2019,
 - « Centre Presse » datés des 18 décembre et 8 janvier 2019,
 - La copie des extraits de presse et des attestations de parution est jointe au rapport en annexe G.
- dans les 15 communes, par voie d'information sur les panneaux officiels des mairies.

Les certificats d'affichage de MM. les Maires de *Le Bouchage* et de *Vieux Ruffec* sont joints en annexe L1 et L2 du rapport.

Les certificats d'affichage des :

- 8 autres communes de la Charente : Benest, Bioussac, Champagne-Mouton, Chassiecq, Nanteuil-en-Vallée, Saint-Coutant, Taizé-Aizie, et le Vieux-Cérier.
- 5 communes de la Vienne : Asnois, Chatain, Genouillé, Lizant et Surin. sont joints en annexes L3 et L4 du rapport.

435. Procès-verbal de synthèse des observations (annexe J)

Le 14 février 2019 à 15h30 le commissaire enquêteur a remis le procèsverbal de synthèse des observations à Mme Herrera, chef de projet de la SAS Energie du Confolentais, soit dans les huit jours à l'issue de l'enquête publique.

436. Mémoire en réponse de la SAS Énergie du Confolentais (annexe K)
La SAS Énergie du Confolentais a fait parvenir au commissaire enquêteur son mémoire en réponse le 27 février 2019, soit dans les quinze jours à l'issue de la remise du procès-verbal de synthèse.

44. clôture de l'enquête

Les registres d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Mme la Préfète de la Charente, le 7 mars 2019. Un exemplaire sera adressé, le même jour, à M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers.

45. consultations diverses

De façon à donner un avis dûment motivé sur ces 72 observations, le commissaire enquêteur s'est entretenu avec plusieurs intervenants dans le cadre de ce projet de réalisation du parc éolien des Herbes Sauvages.

Le 12 novembre 2018 matin, le commissaire enquêteur a rencontré M. le Maire de *Vieux Ruffec* et, l'après-midi, M. le Maire de *Le Bouchage* qui lui ont précisé les diverses problématiques relatives à l'implantation d'un parc éolien sur leurs communes respectives.

Début janvier le commissaire enquêteur a pris contact téléphonique avec chacun des secrétariats des mairies concernées par le périmètre des 6 km du projet. Il leurs a rappelé les modalités de l'enquête publique et les actions qui devaient être effectuées. Il a aussi précisé que le commissaire enquêteur pouvait entrer en contact avec les maires concernés, voire les rencontrer si ceux-ci le désiraient. Dans ce contexte il a été amené à prendre contact téléphonique avec les maires de Benest, Bioussac, Chassiecq, Taizé-Aizie, Vieux-Cérier, Asnois, Genouillé, Lizant et Surin.

Le 7 février matin, il a rencontré M. le Maire de Nanteuil en Vallée, un temps concerné directement par le projet, mais suite au refus du Conseil municipal de cette ville, l'éolienne envisagée sur le territoire de cette commune avait été supprimée du projet. M. le Maire de Nanteuil en Vallée a précisé au commissaire enquêteur les motivations de ce refus et de l'avis défavorable émis par le Conseil municipal à l'encontre du projet des Herbes Sauvages.

Le 14 février matin, suite à la demande effectuée à M. Nicolas Vrécourt, de la société Nordex, constructeur d'éoliennes, ayant émis un avis favorable au projet éolien dans le courrier électronique CELB12, le commissaire enquêteur a rencontré M. François Girard, responsable de la base technique de Vars (Nord Angoulême). Celui-ci lui a fourni des informations concrètes concernant les 23 éoliennes Nordex dont son équipe est chargée de la maintenance, dans une région qui s'étend jusqu'à La Rochelle. Des

éoliennes de fabrication Nordex pourraient être retenues par le promoteur pour équiper son projet.

Le 14 février après-midi, le commissaire enquêteur, a rencontré M. et Mme Fétis, dont l'habitation est localisée à environ 700 m des éoliennes de type Vestas, du projet de Moquepanier. M. Fétis a donné l'autorisation au commissaire enquêteur de pouvoir mentionner son ressenti sur les aérogénérateurs situés non loin de son domicile.

Par contre, un peu plus tard, il a rencontré M. le Maire de Saint Coutant, village dont de nombreux requérants se sont plaints des nuisances sonores générées par ces éoliennes de type Vestas 2MW.

En conclusion de cette partie, la forme des enquêtes publiques, a bien été respectée, pour l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation unique, déposée par la SAS Énergies du Confolentais, en vue de réaliser le parc éolien des Herbes Sauvages sur les territoires des communes de Le Bouchage et de Vieux Ruffec.

5. ANALYSE DES OBSERVATIONS

51. REGISTRE d'ENQUETE PUBLIQUE de LE BOUCHAGE

1ère permanence du commissaire enquêteur : lundi 7 janvier 2019 de 13h à 16h

Observation noLB1:

7 janvier 2019 de 13h38 à 13h47

Mme TERNET Monique née BELLY M. TERNET Bernard, son époux

demeurant

Chez Trivet

16 Le Bouchage

exploitants agricoles à la retraite

M. et Mme Ternet Bernard et Monique ont porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante : « Nous sommes d'accord avec le projet.

Nous avons une éolienne prévue sur nos terres « les Bises à Vieux Ruffec ».

Notre fermier M. Michaud est aussi d'accord avec le projet »

Signé Ternet M. Ternet B.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Ternet Bernard et Monique sont favorables au projet.

Le projet prévoit la construction de l'éolienne E4 sur leurs terres au lieu-dit « les Bises » sur le territoire de la commune de Vieux Ruffec.

Ils déclarent que leur fermier, M. Michaud, serait également favorable à ce projet, personne avec lequel ils auraient scellés un accord sur les revenus générés par cette éolienne.

Observation n°LB2:

7 janvier 2019 de 13h47 à 14h03

Ø

M. BENTHAM Nigel

demeurant

chez Père Thomas

16 Benest

exploitant agricole

M. Bentham Nigel a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Je suis venu me renseigner sur le projet »

Signé Bentham N.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Bentham Nigel ne désire pas se prononcer sur le projet.

Au cours de l'entretien avec le commissaire enquêteur M. Bentham Nigel s'est renseigné sur le projet.

Observation n°LB3-LB12-VR7: 7 janvier de 14h03 à 15h42 et des 21 janvier matin et après-midi voir VR7

M. JEAN Robert

demeurant

La Glacière

16350 Le Bouchage

employé du secteur bancaire

M. Jean Robert a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Je suis venu prendre connaissance du dossier »

Signé Jean R.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Jean Robert est venu consulter le dossier d'enquête publique. Il a emprunté des documents afin de les étudier. Il a informé le commissaire enquêteur qu'il se présentera ultérieurement pour formuler une observation et se prononcera ultérieurement sur le projet.

M. Jean Robert s'est par la suite représenté le 21 janvier matin à la mairie de Vieux Ruffec, et l'après-midi à la mairie de Le Bouchage, chaque fois hors permanence du commissaire enquêteur. Il a émis un avis « plutôt défavorable » au projet qui est étudié au cours de l'observation VR7.

➤ Observation n°LB4:

7 janvier 2019 de 14h32 à 14h54

F

M. ROUSSEAU Yves

demeurant 6, rie Guy Quéron employé de laiterie à la retraite 16700 Ruffec

M. Rousseau Yves a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Je m'interroge sur les raisons qui ont poussé à changer les lieux d'implantation des deux éoliennes qui étaient prévues sur mon terrain. Je regrette que ces 2 éoliennes n'est pas était sur mon terrain.

Je suis favorable au projet »

Signé Rousseau Y.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Rousseau Yves est favorable au projet.

Cependant il s'interroge sur les raisons qui ont conduit le porteur de projet à modifier les lieux d'implantation des éoliennes. Alors que tout était prévu pour que ces éoliennes soient édifiées sur ses terres, il regrette de ne plus en avoir.

Par ailleurs au cours de l'entretien avec le commissaire enquêteur, M. Rousseau a souligné que

l'éolien évitait le recours au nucléaire (F6).

Observation n°LB5:

7 janvier 2019 de 14h54 à 14h42

F

M. ROUFFAUD Jacky

demeurant aux Loges de Luxé

16230 Luxé

M. Rouffaud Jacky a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Je suis venu prendre connaissance du projet »

Signé Rouffaud J.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Rouffaud Jacky possède des terres sur la commune et espère qu'un autre projet se développera sur ses possessions. Il déclare vouloir contacter des promoteurs à cet effet. De plus, habitant Luxé, commune où devrait se développer un projet qui est en phase initiale, M. Rouffaud s'est renseigné sur les caractéristiques du projet de Le Bouchage.

Des questions plus techniques sur l'aspect financier du projet ont été posées et ont occasionné un échange avec M. Jean, venu rapporter le dossier qu'il avait emprunté et qui a pu partager son expertise dans

le domaine bancaire pour répondre au questionnement sur ce point posé par M. Rouffaud.

M. Rouffaud Jacky ne s'est pas prononcé sur le projet, mais semble à l'évidence favorable à ce projet.

▶ Observation n°LB6, LLB3: 14 janvier 2019 à 15h hors permanence du commissaire enquêteur M. et Mme DELHOUME Jean-Claude et Monique

M. et Mme Delhoume Jean-Claude et Monique ont porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Nous sommes venus une 1ère fois pour prendre connaissance »

Signé Delhoume J-C.

Delhoume M.

Ces personnes ont complété leur observation en faisant parvenir une lettre LLB3.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Delhoume Jean-Claude et Monique sont venus consulter la documentation sur le projet. Dans leur correspondance LLB3 ils déclarent être contre le projet éolien des Herbes Sauvages pour les raisons suivantes :

- D123 le projet existe grâce aux subventions qu'il faudra payer
- D011 atteinte à la santé avec les infrasons
- D07 éloignement des éoliennes aux habitations insuffisante
- D041 destruction des paysages
- D194 les communes impactées par les éoliennes devraient bénéficier de réduction sur l'électricité

3^{ème} permanence du commissaire enquêteur : samedi 19 janvier 2019 de 9h à 12h15 2^{ème} permanence du commissaire enquêteur à Le Bouchage

➤ Observation n°LB7-1/LB7-1: 19 janvier 2019 de 10h21 à 10h42

D

Mme GURT Sonja

demeurant à

16490 Pleuville

retraité et propriétaire de gite

Mme Gurt Sonja est défavorable au projet. Elle a déposé un document numéroté 1/LB7-1 Elle a porté sur le registre d'enquête publique la mention suivante :

« Mon mari et moi nous sommes défavorables au projet et les raisons nous avons exposé dans une lettre que je joins » Signé Gurt S.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Gurt Sonja sont défavorables au projet. Mme Gurt Sonja a exposé au commissaire enquêteur plusieurs raisons à cette opposition au projet. Elle a déposé un document 1/LB7 reprenant les différents points évoqués.

Le Château de Gorce, domicile de M. et Mme Gurt est localisé à environ 12 km au Nord Est du projet.

Le document relate les arguments suivants :

- D011 : nuisance sanitaire pour l'homme et l'animal : nuisance sonore et problèmes liés aux infrasons,
- D031 : nuisance visuelle : des aérogénérateurs qui transforment la nuit en une cacophonie de clignotants rouges envahissant l'espace,
- D041 : atteinte au patrimoine : des aérogénérateurs qui défigurent le paysage, transformation d'un « paysage reposant et bucolique » en paysage industriel,

- D042 : une région sacrifiée par des projets éoliens qui pullulent,

- D051 : nuisance économique dégradation de l'activité touristique du fait de la perte de l'attractivité de la région, confirmé par le sondage effectué par l'Association des Hébergeurs Touristique de l'Indre,

- D06 : baisse des valeurs immobilières

- D10 : nuisance relationnelle : dégradation des relations entre la population entraînant une division entre les personnes favorables et défavorables au projet éolien,
- D191: atteinte aux valeurs éthiques, des conséquences dans le domaine économique qui ne profitent qu'à un tout petit nombre alors que les inconvénients seront partagés par un très grand nombre,
- D194 : non respect des engagements pris par les porteurs de projet en matière des rétributions accordées aux communes et aux propriétaires
- D201 : envahissement du pays par des sociétés allemandes, pays dont le modèle énergétique est devenu le pays le plus pollueur d'Europe,

Observation n°LB8:

19 janvier 2019 de 10h42 à 11h03

F

Mme NANEX Guyvette

demeurant 1, La Grange

16350 Le Bouchage

institutrice de Le Bouchage à la retraite

Mme Nanex Guyvette a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante : « Je suis très favorable au projet d'installation des éoliennes sur la commune de Le Bouchage afin de permettre une source naturelle d'électricité dans les années à venir » Signé Nanex G.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Nanex Guyvette est favorable au projet.

Elle évoque le critère naturel de cette énergie (F031) et évite le recours au nucléaire (F6)

Par ailleurs au cours de l'entretien avec le commissaire enquêteur, Mme Nanex a précisé qu'elle était loin d'être choquée par l'esthétique des éoliennes qu'elle trouvait plutôt belles (F02).

Observation n°LB9:

19 janvier 2019 de 11h03 à 11h16

Ø

M. ROUFFAUD Pascal

demeurant 26, Fretet

16350 Le Bouchage

M. Rouffaud Pascal a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Actuellement la distance opposable par rapport aux infrastructures est de 800m, les études actuelles tendent à montrer qu'il serait nécessaire d'être à 10 fois la hauteur ??

Dans la mesure où un élu est propriétaire d'un terrain avec lequel est implantée une éolienne n'y a t'il pas un conflit d'intérêt ? » Signé Ruffaud P.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Rouffaud Pascal a déclaré au commissaire enquêteur ne pas vouloir se prononcer sur le projet.

Il évoque deux questions:

- D07 les distances des habitations aux aérogénérateurs,
- D196 le conflit d'intérêt potentiel que constitue la construction d'une éolienne sur les terres d'un élu

Le commissaire enquêteur a informé M. Rouffaud Pascal que :

- dans le cadre actuel de la légalité la distance minimale entre un aérogénérateur et une habitation était de 500m.
- les terres de M. le Maire de Le Bouchage, ayant été sélectionnées par le porteur de projet pour construire une éolienne, le conflit d'intérêt ne pouvait être retenu car le Maire de Le Bouchage n'a participé à aucun vote de délibération du conseil municipal de cette commune, concernant le projet éolien des Herbes Sauvages.

Observation nºLB10:

19 janvier 2019 de 11h16 à 11h47

Ø

Mme BENTHAM Alison

épouse de M. Bentham Nigel, ayant déposé l'observation LB2

demeurant

chez Père Thomas

16 Benest

employé de magasin

Mme Bentham Alison a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Je m'inquiète pour les animaux et pour les oiseaux sur la route migratoire, hirondelles et oies. Nous avons des animaux (la ferme) et ça m'inquiète, ils ne sont pas impactés négativement, pas être proches des éoliennes. Et l'impact sur nos vies dans la campagne.

Je m'inquiète s'il y aura un impact financier sur nous-mêmes »

Signé Bentham A.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Bentham Allison ne désire pas se prononcer sur le projet.

Au cours de l'entretien avec le commissaire enquêteur Mme Bentham Nigel a exposé sa profonde <u>inquiétude</u> sur ce projet, concernant particulièrement trois domaines qu'elle a exposés au commissaire enquêteur :

- elle pourrait avoir à participer au remboursement du démantèlement des éoliennes,
- elle a peur des conséquences que pourraient avoir les éoliennes sur ses bêtes
- elle craint l'impact des éoliennes sur l'avifaune.

Au cours de l'entretien, le commissaire enquêteur a :

- expliqué les modalités financières relatives au démantèlement des éoliennes prévues par le dossier d'étude et qu'en aucun cas elle n'aurait à contribuer financièrement au démantèlement des éoliennes,
- le lieu-dit chez Père Thomas est situé à plus de 1000m et les champs de M. et Mme Bentham sont, d'après ce qu'elle a indiqué, sont encore plus éloignés. A cette distance, le risque sur les animaux était négligeable.
- concernant l'avifaune le commissaire enquêteur a recommandé à Mme Bentham de consulter l'étude environnementale du dossier d'étude de cette enquête publique.

➤ Observation nºLB11:

19 janvier 2019 de 10h47 à 12h15

F

M. BOUILLON Pascal

demeurant chez Trillaud

16350 Messeux

retraité exploitant agricole

M. CUSSAGUET Mathieu, son gendre

demeurant chez Trillaud

16350 Messeux

conducteur de machine cariste et pompier volontaire

MM. Bouillon Pascal et Cussaguet Mathieu ont porté sur le registre d'enquête les déclarations suivantes :

« Je suis favorable mais avec restriction car étant pompier volontaire mon système d'alerte marche avec un signal radio et j'ai peur que le signal me pas plus avec les interférences + interférences du signal TV. J'ai une réserve pour la vue avec 2éoliennes dans mon champ de vision de mon salon »

Signé Cussaguet M. Signé Bouillon P.

« Suis favorable au projet »

Commentaires du commissaire enquêteur :

MM. Bouillon Pascal et Cussaguet Mathieu sont favorables au projet.

M. Bouillon regrette même qu'une éolienne n'ait pas été construite sur ses terres.

Par contre M. Cussaguet Mathieu a fait part de ses inquiétudes concernant le projet :

- interférences avec les postes de télévision et surtout avec son système d'alerte de pompier volontaire.
- impact visuel des éoliennes sur son habitation.

Le commissaire enquêteur a montré à ses deux personnes les simulations prévues par le porteur de projet sur le lieu-dit chez Trillaud.

Gème permanence et dernière du commissaire enquêteur : jeudi 7 février 2019 de 13h30 à 16h30 3ème permanence du commissaire enquêteur à Le Bouchage

➤ Observation n°LB13:

7 février 2019

de 13h55 à 14h40

D

M. et Mme BLOOMFIELD Richard et Lindsay

propriétaires de gite

demeurant 1, Puypéroux

16350 Le Bouchage

M. et Mme Bloomfield Richard et Lindsay ont porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Nous sommes contre les éoliennes. Nous sommes inquiets du bruit et des éclairages et nous pensons qu'ils seront mal pour la tranquillité de notre commune. Aussi, si il n'y a pas de vents les éoliennes ne marchent pas » Signé Bloomfield R. Bloomfield L.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Bloomfield Richard et Lindsay sont contre le projet. Ils évoquent :

- D031 : le bruit et la pollution visuelle

- D031 : ne contribueront pas à la tranquillité de la commune

- D082 : le principe de l'intermittence du fonctionnement dû aux vents

➤ Observation nºLB14:

7 février 2019

de 14h40 à 15h09

D

M. et Mme ROUFFAUD Guy et Jacqueline

demeurant chez Sadran

16350 Le Bouchage

retraités exploitants agricoles

M. et Mme Rouffaud Guy et Jacqueline ont signé la mention suivante sur le registre d'enquête publique :

« Nous sommes contre les éoliennes. Les éoliennes ne remplacent pas le nucléaire. Elles font du bruit. Les paysages sont défigurés » Signé Rouffaud G.

Rouffaud J.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Rouffaud Guy et Jacqueline sont contre le projet des Herbes Sauvages. Ils évoquent :

- D085 : elles ne remplaceront pas le nucléaire,

- D031: elles font du bruit

- D041 : les paysages sont défigurés.

➤ Observation n°LB15:

7 février 2019

de 15h20 à 15h30

F

M. DEMON Jean-Pierre

demeurant

16350 Le Bouchage

exploitant agricole

maire de Le Bouchage

déclaration en tant que personne privée et non personne publique

M. Demon Jean-Pierre a porté sur le registre d'enquête la déclaration suivante :

« Le projet proposé par WPD semble aussi tenir compte d'un maximum d'informations afin de réduire les nuisances qu'elles soient qu'visuelles, sonores ou environnementales

C'est donc pour cette raison que j'émets un avis favorable sur ce projet tel qu'il est présenté. » Signé Demon J-P.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Demon s'est prononcé en tant que personne privée et non personne publique. Le projet prévoit la construction de l'éolienne E1 sur ses terres.

M. Demon est favorable au projet. Il reconnait des nuisances diverses générées par les éoliennes mais évoque les échanges d'informations qui ont permis de les réduire (F04).

D'autre part, au cours d'un entretien effectué avec M. Demon, celui-ci avait souligné que les éoliennes étaient facilement démontables. Les nuisances qu'elles génèrent ne concerneraient qu'une génération en attendant que la recherche ne découvre une source d'énergie moins polluante dans le domaine environnementale (F083).

52. REGISTRE d'ENQUETE PUBLIQUE de VIEUX RUFFEC

2ème permanence du commissaire enquêteur : lundi 14 janvier 2019 de 9h à 12h

➤ Observation n°VR1: de 9h08 à 9h38

Ø

Mme APPLETON Debora

demeurant à La Loge

16350 Vieux Ruffec

retraitée

Mme Debora Appleton a déposé la mention suivante sur le registre d'enquête publique : « Je suis venue m'informer sur le projet et je reviendrai pour déposer une observation » Signé Appleton D.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Debora Appleton est venue s'informer sur le projet. Elle devait se représenter mais ne l'a pas fait.

➤ Observation n°VR2 : de 9h38 à 10h24

Ø

M. BANLIAT Philippe

demeurant Chez Chevallon

16350 Vieux Ruffec

électricien

2ième adjoint à la mairie de Vieux Ruffec

M. Philippe Banliat a porté la mention suivante sur le registre d'enquête publique :

« Je n'ai pas d'opposition concernant la vue sur les éoliennes.

Par contre je suis inquiet sur le ressenti du niveau sonore des éoliennes.

Je constate qu'il y a de grandes différences entre les projets. Je trouve que certains sont très bruyants comme celui de St Coutant. Il s'agit d'un bruit fluctuant, comme des vagues, ressenti à 700m des éoliennes. Je demande une étude comparative par rapport aux éoliennes de Saint-Coutant concernant l'acoustique.

Je suis inquiet de la baisse de la valeur immobilière avec les éoliennes.

L'attrait fiscal des éoliennes est annulé par le système de compensation entre les communes. Au final la commune ne percevra pas d'argent.

Je trouve que les mesures compensatoires paysagères devraient davantage concerner les villages les plus proches plutôt que la mairie. ». Signé Banliat Ph.

Commentaires du commissaire enquêteur :

- M. Philippe Banliat ne se prononce pas sur le projet, dont il précise ne pas être opposé à la présence visuelle des machines. Il fait cependant part de ses inquiétudes concernant les points suivants :
- D031 : nuisances sonores différentes selon les types d'aérogénérateurs,
- D06 : perte de valeur immobilière,
- D192 : l'attractivité de la fiscalité pour les communes est à moduler par la baisse des subventions,
- D197 : les mesures compensatoires devraient concerner les villages impactés et non la mairie.

Observation n° VR3: de 10h24 à 10h36

F

M. PEROT Jean Gilbert

demeurant à

16 St Gervais

retraité exploitant agricole

Mme DEDIEU Claudette, sa compagne

retraitée exploitante agricole

M. Pérot Jean Gilbert et Mme Dedieu Claudette ont porté la mention suivante sur le registre nquête :

« Nous sommes favorables au projet éolien et nous avons une éolienne sur nos terres Les Pommiers Sauvages (E3). » Signé Pérot J-G. Dedieu C.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Pérot Jean Gilbert et Mme Dedieu Claudette sont favorables au projet éolien. Le projet prévoit l'éolienne E3 sur leurs terres.

> Observation n° VR4; de 11h02 à 11h13

F

Mme DEGUSSEAU Huguette

demeurant à Fontbaillant

16 Nanteuil

retraitée exploitant agricole

Mme CARDIN Marie Noëlle, sa fille

demeurant à St Laurent de Céris

Mme Degusseau Huguette et Mme Cardin Marie-Noëlle ont porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Je suis favorable au projet éolien et j'ai une éolienne sur mes terrains »

Signé Degusseau H.

« Oui, je suis pour l'éolien car c'est une énergie propre »

Signé Cardin M-N.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Degusseau Huguette et Mme Cardin Marie-Noëlle sont favorables au projet éolien. Le projet prévoirait une éolienne sur leurs terres de Mme Degusseau.

Après vérification sur le dossier, le commissaire enquêteur a informé Mme Degusseau que contrairement à ce qu'elle pensait aucune éolienne n'était prévue pour être construite sur ses terres. Par contre il était prévu des servitudes sous la forme de passage de câblage électrique.

Mme Cardin Marie-Noëlle a souligné que l'éolien était une énergie propre (F031).

Observation nº VR5: de 11h22 à 11h55

D

M. SABELLE Jean Michel

demeurant à

16 Messeux

travailleur non salarié

M. Sabelle Jean Michel a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Je suis défavorable: au projet, je reviendrai prochainement et déposerai un courrier motivant mon opinion » Signé Sabelle JM.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Sabelle Jean Michel est défavorable au projet éolien. Il reviendra déposer un courrier étayant son opinion. Aucun courrier étayant sa position n'a été déposé.

Observation n° VR6: de 11h55 à 12h08

Ø

M. FOULDS Anthony

demeurant Chez Chevlon

16350 Vieux Ruffec

retraité

M. Foulds Anthony a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« I just come for information »

Signé Foulds A.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Foulds Anthony ne veut pas se prononcer sur le projet éolien. Il est venu s'informer sur le projet.

Observation n° VR7: le 21 janvier 2019, hors permanence du commissaire enquêteur

M. JEAN Robert

demeurant

16350 Le Bouchage

M. Jean Robert a porté la mention suivante sur le registre d'enquête de Vieux Ruffec : « Les éoliennes seraient implantées sur un couloir de migration. Il est dommage de perturber un peu plus la nature qui l'est déjà de trop d'autant plus que la ligne de positionnement des éoliennes n'est pas dans l'axe des flux migratoires comme préconisé.

Avis plutôt défavorable pour une énergie certes propre mais non rentable »

Signé Jean R.

M. Jean Robert a porté la mention suivante sur le registre d'enquête de Le Bouchage :

« Les Eoliennes seraient implantées dans un secteur de nidification de l'oedicnème criard. Il y a fort à penser que cette espèce déjà rare ici disparaisse complètement de nos contrées.

Avis plutôt défavorable compte tenu de la rentabilité de la production »

Signé Jean R.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Jean Robert est venu lors d'une permanence du commissaire enquêteur s'informer sur le projet (LB3). Puis, hors permanence du commissaire enquêteur il a rédigé une observation sur le registre de Vieux Ruffec (VR7) et une autre sur celui de Le Bouchage (LB12). Dans le procès-verbal de synthèse, l'observation LB12 avait été effectuée hors permanence du commissaire enquêteur. La difficulté de lecture avait attribué cette observation à M. Rebut Jean alors qu'il s'agissait de M. Jean Robert.

Il est « plutôt défavorable » au projet éolien. Il évoque les raisons de son opposition :

- D02 impact sur l'avifaune et en particulier sur les oiseaux migratoires
- D081 non rentabilité de ce type d'énergie, qui se veut propre.
- D02 : l'implantation des éoliennes dans un secteur de nidification de l'oedicnème criard, espèce rare.
- D082 : la faible rentabilité de la production

 4^{2me} permanence du commissaire enquêteur : jeudi 24 janvier 2019 de 9h à 12h 2^{2me} permanence du commissaire enquêteur à Vieux Ruffec

Dbservation nº VR8: de 10h28 à 10hx43

Ø

M. HUGHS John

demeurant chez Gendarme

16 Messeux

retraité

M. Hughs J. a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Je cherche de informations »

Signé Hughs J.

F

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Hughs John n'a pas souhaité se prononcer sur le projet éolien.

Il est venu s'informer sur le projet et en particulier sur la co-visibilité de son domicile avec les aérogénérateurs. M. Hughs a donc consulté le dossier co-visibilité et en particulier l'image n°5 donnant une idée de ce que représenterait le projet à partir de son domicile.

➤ Observation n° VR9: de 10h53 à 11h33

M. CORNUAUD Gabriel

demeurant la Maion Neuve

16350 Vieux Ruffec

retraité de la Gendarmerie conseiller municipal

« Je suis consommateur ordinaire d'électricité depuis toujours. Je constate que le nucléaire pose d'énormes problèmes à tous en ce qui concerne la gestion des déchets que nous allons reléguer non sans risque majeur aux générations futures pour très longtemps.

Aussi je regarde avec bienveillance toutes les technologies qui visent à apprivoiser le vent, le soleil, l'eau de mer à ou de rivières afin de nous délivrer de notre addiction nucléaire.

Je suis favorable à l'installation d'éoliennes sur ma commune. De chez moi je vois celles de Champagne-Mouton à l'Est. Au Nord, je verrais aussi probablement celles des « Herbes Sauvages » dans les parties hautes. Je n'en suis pas effrayé. Au contraire, je leur trouve une certaine forme de fantaisie, d'élégance et de tranquillité qui rassure quand tout autours rien ne bouge. Il s'agit à mes yeux d'une architecture moderne gracieuse. En plus, le gestionnaire s'affiche à l'écoute des habitants le plus proches pour palier à d'éventuels désagréments ou gêne acoustique ou environnementale en ralentissant ou stoppant le rotor le cas échéant. Du point de vue impact sur la valeur immobilière je ne crois pas que le prix soient affectés. Durant ma vie professionnelle j'ai côtoyé la centrale nucléaire de production d'électricité de CIVAUX. Là, les prix n'ont pas chuté. Par contre, pour remercier les habitants de la ruralité qui font des efforts pour l'énergie « verte » il serait bien vu de tendre à baisser les impôts locaux, ce qui aiderait peut-être à réduire la désertification des campagnes.

En conclusion, je souhaite bon vent aux éoliennes de Vieux Ruffec Le Bouchage pour qu'elles produisent du courant pour nous éclairer tous le plus rapidement possible mais aussi en vue de faire rouler nos futures voitures dépourvues de pot d'échappement. » Signé Cornuaud G.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Cornuaud Gabriel est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Il développe les raisons de son opinion :

- F02 : : les éoliennes ont une esthétique élégante et gracieuse,

- F032 : le nucléaire génère des déchets, problème que nous allons abandonner aux générations futures,

- F053 : leur présence n'a pas d'impact sur la valeur de l'immobilier

Il estime que les habitants localisés près des parc éoliens devraient bénéficier d'avantage financier sous la forme de baisse des impôts locaux.

Dbservation n° VR10: de 11h33 à 11h54

F

M. BARRIER Pierre

demeurant à

86 Ansac sur Vienne

gérant de la TPR à Pleuville et l'ABBE-TP à Confolens

M. Barrier Pierre a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Un chantier d'éoliennes représente environ 5 à 600 000€ sur un délai d'environ 1 an. Nous sommes 60 salariés et réalisons 6 M de chiffre d'affaire.

Donc le calcul est simple un chantier éolien permettant 6 équivalents temps plein et pour le montage permettant la partie chemin d'accès et plateforme. La fourniture de cailloux et béton pour la construction des chemins et massifs provient aussi des carrières et centrale proche, qui génèrent aussi des emplois.

Le revenu reversé aux collectivités permet aussi d'entretenir les voieries communales et donc encore source d'emplois préservés localement.» Signé Barrier P.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Barrier Pierre est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Il fait ressortir la création d'emplois locaux que génère la construction des infrastructures permettant d'édifier les éoliennes ainsi que l'entretien de ces infrastructures grâce aux revenus et aux diverses rétributions annuelles accordées aux communes. Il souligne qu'il s'agit bien d'emplois destinés à la population du basin local d'emploi (F051).

Deservation n° VR11: le 1er février 2019 hors permanence du commissaire enquêteur

F

M. BARRIER Roland

demeurant chez Galard

16350 Vieux Ruffec

retraité

maire de Vieux Ruffec

M. Barrier Roland a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Je suis évidemment favorable au projet éolien des « Herbes Sauvages » étant à l'origine de celui-ci et je n'ai jamais changé d'avis. Bien sûr il y a des opposants, comme dans tous projets et il faut les écouter et les comprendre, cela fait partie de la démocratie.

A l'heure où nous parlons sauver la planète, certes l'éolien ainsi que les Énergies renouvelables ne remplaceront pas entièrement le nucléaire mais en alléger son utilisation serait formidable.

En apportant cette petite pierre à l'immense édifice « l'écologie » elle rejoint celles déjà scellées à cet espoir de sauvetage.

Il faut travailler pour les générations futures.

Certes les aspects visuels ou acoustiques semblent néfastes pour certains mais le sont-ils plus les déchets nucléaires qui posent problème, que l'on enfouit je ne sais où, ainsi que la vue de ces immenses pylônes et énormes toiles d'araignées que forment les fils sortant de ces centrales.

Les connexions des parcs éoliens se font en souterrain sur des dizaines de kilomètres pour rejoindre le central. Je suis directement concerné par l'aspect visuel du parc éolien St Coutant, Champagne Mouton, Vieux Cérier de mon balcon.

Les retombées fiscales semblent mieux concerner les communes d'implantation suite au vote en décembre 2018 de l'Assemblée attribuant au minimum 20% de IFER à celles-ci (soit 20% des 7400€ par MW).

Il y aura toujours les insatisfaits de l'éolien, du nucléaire, de l'hydraulique, mais chacun aime bien enclencher l'interrupteur pour son éclairage, son chauffage, son bien-être. On veut bien les avantages mais pas les inconvénients. Lors de l'implantation, les entreprises locales sont mises à contribution ainsi que la main d'œuvre.

Je souhaite la réalisation de ce projet dans les meilleurs

Signé Barrier R.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Barrier Roland, maire de Vieux Ruffec fait part de son soutien au projet éolien.

Il développe les raisons suivantes :

- F06 : ne remplaceront pas le nucléaire mais contribueront à son allègement,
- F07: travailler pour les générations futures,
- F031 : contribue à l'écologie,
- F02 : toutes les sources énergétiques ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients ou nuisances, visuelles ou acoustiques.
- F032 : problème de déchets nucléaires,
- F02 : les pylônes et les lignes électriques ne sont pas particulièrement esthétiques,
- F02 : les lignes du projet sont enterrées,
- F052 : les retombées fiscales concerneront les communes impactées,
- F07 : contribuent à remplir les besoins énergétiques des populations
- F01 : génèrent des emplois pour les entreprises locales.

5ème permanence du commissaire enquêteur : samedi 2 févier 2019 de 9h à 12h 3ème et dernière permanence du commissaire enquêteur à Vieux Ruffec

Observation nº VR12: de 10h07 à 11h06

/D Ø

M. CORNAILLE Gérard

demeurant La Loge

16350 Vieux Ruffec

retraité TP

M. BRANTHOME Ludovic, son gendre

demeurant La Loge

16350 Vieux Ruffec

M. Cornaille Gérard a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Compte tenu des nuisances apportées par les éoliennes de nos voisins à St Coutant faisant un bruit infernal, je m'oppose à la réalisation du parc éolien, tant que la question du bruit n'aura pas résolue, j'aurai été plus favorable pour un parc photo voltarque, comme l'avait prévu le plan d'urbanisme intercommunal du Confolentais en 2017 » Signé Cornaille G.

M. Branthome Ludovic a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :

« Je suis contre le parc éolien. Demeurant à La Loge, dû visuellement depuis ma maison et faire perdre de la valeur lors d'une future vente immobilière.

Etant à 880m d'une éolienne, nous avons extrêmement peur de la qualité de vie que, nous avons se détruise au fur et à mesure, dû au bruit et aux infrasons etc...

Que va devenir notre champ visuel dans quelques années ???!!!

Les champs d'éolienne à l'infini et détruisant l'avifaune de nos bocages qui seront détruits par la construction de ces parcs.

Il faut trouver d'autres solutions, et éviter qu'il y ait autant de nuisances comme au parc éolien de Saint Coutant qui reste très bruyant... » Signé Branthome L.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Demeurant à La Loge, MM. Cornaille et Branthome ont pu consulter le carnet de photomontages et se rendre compte des visions virtuelles des éoliennes à partir cette localisation.

M. Cornaille Gérard a fait part au commissaire enquêteur qu'il était favorable au concept d'énergie renouvelable voire de l'éolien. Mais il s'oppose au projet éolien des Herbes Sauvages tant que le problème du bruit n'est pas résolu.

Son opposition est motivée par la constatation que les éoliennes situées non loin de Vieux Ruffec, à Saint Coutant, font un « bruit infernal » (D011). C'est ce dont se plaignent les riverains de ce projet. M. Cornaille craint que le projet des Herbes Sauvages soit tout aussi bruyant, voire génère des nuisances acoustiques infernales comme il a pu le constater par temps de pluie.

Il évoque également la pollution visuelle (D031) et la perte des valeurs immobilières (D06).

M. Branthome Ludovic a fait part au commissaire enquêteur qu'il était opposé au projet des Herbes Sauvages.

Les raisons sont les suivantes :

- D011 : nuisance visuelle et bruyant en particulier le parc de Saint Coutant, infrasons,
- D031 : pollution visuelle et sonore,
- D06 : perte de valeur immobilière,
- D02 : destruction de l'avifaune.

Demeurant 1, rue du Muleties d'Oyer

16700 Bioussac

- M. Handtmann Jonas a porté la mention suivante sur le registre d'enquête :
- « Je suis contre l'implantation d'un parc éolien tel qu'il est exposé aujourd'hui pour les raisons suivantes :
- tous les habitants locaux devraient être propriétaires et donc bénéficiaire d'une telle installation,
- pour la décision pro / contre un référendum local devrait être mis en place sur la base une personne un vote
- tel que le projet est conçu actuellement les distances des machines par rapport aux habitations ne sont pas suffisantes → la santé, le bien-être des habitants est mis en danger (bruit ombres, ondes...)
- la production d'énergie devrait être d'avantage décentralisée : dans le genre chaque commune produit l'énergie dont elle a besoin.

Pourquoi le Nord-Charente et Sud-Vienne produirait de l'énergie au-delà de leurs besoins (avec tous les inconvénients qui vont avec) ?!

- il manque une vision et donc coordination pour l'implantation des différents parcs. Ils poussent comme des champignons au bon gré des promoteurs.

Principalement pour les énergies renouvelables je suis contre une implantation tel qu'elle est proposée actuellement » Signé Handtmann J.

Commentaires du commissaire enquêteur :

- M. Handtmann Jonas est contre les projets éoliens. Il évoque les raisons de son opposition :
- D194 : tous les habitants (impactés) devraient être propriétaires et bénéficiaires de telles installations
- D13 : un référendum devrait être effectué,
- D07 : les distances éoliennes habitations devraient être plus importantes,
- D011: nuisances sanitaires
- D154 : la production devrait être décentralisée,
- D042 : trop de projets dans le Nord Charente Sud Vienne,
- D152 : absence de planification

53. Observations émises par voie postale adressées en mairie de Le Bouchage

- Lettre n°LLB1 datée du 24 janvier 2019 :

F

M. RABIER Stéphane

Vice-Président Fédération Régionale des Travaux Publics de Nouvelle-Aquitaine

Siège social: 26, rue Gay-Lussac

86038 Poitiers Cedex

M. Rabier Stéphane, Vice-Président de FRTP Nouvelle-Aquitaine est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Dans sa lettre, M. Rabier Stéphane, Vice-Président de FRTP Nouvelle Aquitaine évoque les raisons pour lesquelles il est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Rabier Stéphane, Vice-Président de FRTP Nouvelle-Aquitaine est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il évoque les raisons suivantes :

- F081: le projet rentre dans le cadre du développement des énergies renouvelables pour prévenir des émissions de gaz à effet de serre, prescrit par le Grenelle de l'Environnement et en application des objectifs préconisés par le SRADDET, sous la responsabilité du Conseil Régional, et portant principalement sur l'atténuation du changement climatique

- F051 : il constitue une opportunité pour favoriser le développement économique et l'emploi.

- Lettre n°LLB2 datée du 25 janvier 2019 :

F

M. IRIBARREN Jean-François

Société S.A.S. Carrières de Negrat

Siège social : 1, Chemin du Désert

86350 Usson du Poitou

M. Irribarren Jean-François, de la Société S.A.S. Carrières de Negrat est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Dans sa lettre, M. Irribarren Jean-François, de la Société S.A.S. Carrières de Negrat, évoque les raisons pour lesquelles il est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Irribarren Jean-François, de la Société S.A.S. Carrières de Negrat est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il évoque les raisons suivantes :

- F051 : il constitue une opportunité pour favoriser le développement économique et l'emploi, mis à mal dans ce secteur par la baisse des dotations de l'état.

- Lettre n°LLB3 datée du 31 janvier 2019 :

voir LB6

M. et Mme DELHOME

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Delhome ont déjà rédigé l'observation LB6. Cette correspondance est traitée avec cette observation

- Lettre n°LLB4 datée du 1 février 2019 :

F

M. GASCUEL Jacques

Société Eurovia - Vinci Agence d'Angoulême

M. Gascuel Jacques, de l'agence d'Angoulême, de la Société Eurovia est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Dans sa lettre, M. Gascuel Jacques de l'agence d'Angoulême de la Société Eurovia, évoque les raisons pour lesquelles il est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Gascuel Jacques, de l'agence d'Angoulême, de la Société Eurovia est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il évoque les raisons suivantes :

- F051 : favorise. le développement économique du territoire

- F082 : favorise l'autonomie énergétique du territoire,

- F081 : contribue au développement de l'énergie renouvelable, permet d'atteindre les objectifs fixés par l'état

54. Observations émises par voie informatique à l'adresses de la préfecture : pref-obs-ep-lebouchage-vieuxruffec@charente.gouv.fr

Courrier électronique n°CELB1: daté du 10 janvier 2019

D

Mme BOULANOUAR Josette

demeurant à La Réchaudie

16350 Saint Coutant

Dans son courrier électronique, Mme Boulanouar Josette fait part des difficultés rencontrées par la proximité de son domicile avec le parc éolien de Saint-Coutant. Elle énumère les multiples raisons de son opposition au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Boulanouar J. est opposée au projet éolien des Herbes Sauvages. Elle évoque :

- D042 : la région est saturée de parcs éoliens, le critère de sélection de la région n'est en fait que la faible densité de la population
- D031: pollution visuelle avec les clignotants rouges,
- D02 : atteinte à l'avifaune et des chiroptères, par la constitution d'un effet barrière, de plus la population des oiseaux se réduit drastiquement,
- D09 : la région est l'objet de vents faibles peu propices à l'éolien, le rendement est un des plus faible au niveau national
- D191 : les prix subventionnés de l'énergie d'origine éolienne ne bénéficient qu'aux seuls actionnaires de l'éolien
- D07 : le projet est trop proche des habitations
- D012 : conséquence sur la santé consécutive à l'insuffisance de la distance des 500m entre les aérogénérateurs et les habitations, s'opposant à l'avis de l'Académie de Médecine et de l'ANSE ; devant les multiples interrogations sur la santé, le principe de précaution devrait être retenu ; un moratoire sur toutes les installations terrestres d'éoliennes devrait être adopté.
- D152 développement anarchique des projets.

> Courrier électronique n°CELB2 : daté du 17 janvier 2019

F

M. APERT Roland

demeurant 188, rue Louis Barthou

33000 Bordeaux

propriétaire de terres sur les deux communes

Dans son courrier électronique, M. Appert Roland fait part de son accord avec le projeté éolien des Herbes Sauvages

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Apert Roland est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il évoque :

- F042 : une énergie décarbonatée,
- F041 : ne génère pas de déchets couteux à transformer

> Courrier électronique n°CELB3 : daté du 20 janvier 2019

D

Mme COWELL Fiona

demeurant Beauchêne

16490 Alloué

Dans une lettre jointe, Mme COWELL Fiona exprime sa forte opposition au projet éolien.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Cowell Fiona est fortement opposée au projet éolien des Herbes Sauvages. Elle évoque :

- D041 : saccage des paysages, surplombés par les éoliennes, atteinte au patrimoine, aux monuments historiques, aux églises
- D031: pollution visuelle et pollution lumineuse
- D02 : atteinte à l'avifaune et aux chiroptères
- D011 : atteinte à la santé (infrasons)
- D082 : faible rendement de 23%

Courrier électronique n°CELB4 et CELB4-1: daté des 22 et 31 janvier 2019

D

M. SEPULCHRE Bruno

demeurant Le Vivier

16240 Longré

Dans ses courriers électroniques M. Sepulchre Bruno fait part de son désaccord avec le projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

- M. Sepulchre Bruno est défavorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il évoque :
- D041 destruction des paysages charentais,
- D192 éthique des élus

Courrier électronique n°CELB5 : daté du 22 janvier 2019

M. PUYGRENIER Marcel

demeurant

Bachellerie

16420 Saulmond

M. Puyrenier Marcel est défavorable au projet éolien.

Dans son courrier électronique M. Puygrenier Marcel fait parvenir 3 documents s'opposant aux projets éoliens : CELB5-1 lettre, CELB5-2 lettre de J. Lambert, CELB5-3 Eoliennes et santé.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Puygrenier Marcel s'oppose aux projets éoliens. Les 3 documents listent les diverses nuisances et méfaits que génèrent les parcs éoliens.

Pièce jointe CELB5-1 : lettre de M. Puygrenier Marcel

Cette lettre concerne les raisons pour lesquelles il est opposé au projet du parc éolien des Herbes

- D011: nuisances sonores, nuisances visuelles, nuisances dues aux infrasons,
- D152 : aucune cohérence dans l'implantation des parc éoliens,
- D041: destruction des paysages
- D17: erreurs dans le dossier:
- D171: la méthode de réalisation des photomontages est n'est pas valable, les modalités techniques de réalisation ne sont pas mentionnées,
- __ D171 : volet paysager, carnet de photomontage, page 5 : le tableau est incomplet, ainsi que de multiple erreurs tendant à atténuer ou à ignorer des co-visilités avec les éoliennes,
- _ D172 : diverses contestations relatives aux pages 146, 155, 281 et 313 de l'étude d'impact, 155 de l'étude volets naturels « faune et flore »
- D051 : destruction de l'économie locale, dont le tourisme,
- D02 : atteinte à l'avifaune
- D18: trop de projets éoliens en fonctionnement ou en instruction, dont certains sont oubliés: étude d'impact, page 30: il y a 14 parcs en fonctionnement et non 8
- D02 : atteinte aux chiroptères
- D031: pollution lumineuse
- D011 : atteinte à la santé

Pièce jointe CELB5-2 : lettre du docteur Pierre Allary, médecin à Brigueil

Il s'agit d'un courrier émanant du docteur Pierre Allary, médecin à Brigueil et habitant Lerterps, adressé à M. Jérôme Lambert, s'opposant aux projets éoliens de Saulgond et de Saint-Christophe. Cette lettre ne concerne pas directement le projet des Herbes Sauvages.

D011 : Le Dr. Allary, cite principalement les graves problèmes de santé pour l'homme, générés par les éoliennes : troubles du sommeil, acouphènes, infrasons, etc...

Il aborde également

- D02 : dégâts causés sur les animaux, sur la faune et l'avifaune,
- D041: la dégradation des paysages,
- D051 : les conséquences sur le tourisme,
- D06 : la dévaluation de l'immobilier.

•Pièce jointe CELB5-3: article « Eolienne et Santé » paru dans l'Est Charentais d'octobre 2018

Cet article développe les effets sanitaires néfastespour l'homme.

- D011 et D012 : le rapport de l'Académie Nationale de Médecine du 9 mai 2017 évoque les nuisances sanitaires des éoliennes
- les conséquences sanitaires de l'effet stroboscopique,
- les conséquences sanitaires des nuisances sonores
- les conséquences sanitaires des infrasons
- l'article évoque dans son dernier encart les nuisances sur les paysages (D041) et la pollution des socles en béton (D032).

Courrier électronique n°CELB6 : daté du 22 janvier 2019

D

Mme COUPRY Perrine

demeurant

Non Renseigné

Dans son courrier électronique Mme Coupry Perrine exprime son refus catégorique du projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Coupry Perrine fait part de son refus catégorique du projet éolien des Herbes Sauvages. Les raisons sont :

- D041 défigure les paysages,
- D07 trop proche du hameau,
- D011 trop bruyant,
- D031 trop nuisible, trop laid.

Courrier électronique n°CELB7 : daté du 22 janvier 2019

D

Mme GOURSAUD Annie

demeurant à

16270 Nieuil

Mme Goursaud Annie joint une lettre à son courrier électronique développant les raisons de sa totale opposition au projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Goursaud Annie est totalement opposée au projet éolien des Herbes Sauvages. Elle évoque les raisons de cette totale opposition :

- D041 : gangrène les paysages, le parc contribuera à encercler les villages, atteinte au patrimoine,
- D193 : les retombées financières sont des leurres, une supercherie des élus et des propriétaires fonciers,
- D082 : la rentabilité n'est que de 20%,
- D13: aucune concertation effectuée,
- D042 : territoire sacrifié, région saturée
- D031: pollution visuelle diurne, nocturne et sonore
- D06 : dévalorise le patrimoine immobilier,
- D011 : atteinte à la santé pour les hommes et les animaux, effets stroboscopiques,
- D191 : indifférence des promoteurs au sort de la population, ils s'enrichissent sur leur dos,
- D012 : le principe de précaution doit être appliqué,
- D051: impact sur le tourisme,
- D121 : erreur économique, coût pharaonique de cette industrie
- D09 : région faiblement ventée
- D084 : le coût de l'électricité d'origine éolienne est 3 fois celui du nucléaire
- D083 : une énergie intermittente dépendant de l'inconstance des vents entraînant le couplage avec une énergie fossile

Courrier électronique n°CELB8 et CELB8-1 : datés du 23 janvier et du 4 février 2019

M. d'HEMERY Edouard

demeurant L'Abrégement

16700 Bioussac

M. d'Hemery Edouard considère que le projet éolien des Herbes Sauvages est inacceptable. Il joint un document CELB8-1-1 courrier de l'agence TIC immobilier établissant que la présence d'éoliennes fait baisser l'immobilier de 20 à 30%.

Commentaires du commissaire enquêteur :

43

D

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact du projet des Herbes Sauvages, M. d'Hemery Edouard se dit **défavorable** à ce projet éolien

Dans son deuxième courrier électronique, M d'Hemery développe les 5 raisons pour lesquelles il est formellement opposé au projet de Herbes Sauvages :

- D041: impact négatif sur le tourisme; situé à 5,6 KM des Parcs et Jardins de l'Abrégement, inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques et labellisé Jardin Remarquable, il va faire chuter la fréquentation touristique.
- D011 : nuisances sanitaires contraire au rapport de l'Académie de Médecine, bruit,
- D02: impact sur l'avifaune,
- D032 : pollution du béton qui ne sera pas complètement décaissé,
- D051 : perte de l'immobilier attestée par l'agence TIC Immobilier.

Courrier électronique n°CELB9: daté du 23 janvier 2019

D

Vice Présidente de Charente Limousine Environnement

La Vice-Présidente de l'Association Charente Limousine Environnement fait part de son opposition au projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

La Vice-Présidente de l'Association Charente Limousine Environnement est défavorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Elle souligne les points suivants :

- D042 une région impactée dans un rayon de 20km par 150 aérogénérateurs, entraînant une co-visibilité insupportable, région sacrifiée
- D172 : le parc de St Claud non mentionné dans le dossier
- D031 : nuisance du bruit, des ombres, des flash lumineux, des infrasons,
- D041 : villages gangrénés par les machines,
- D011: atteinte à la santé des hommes et des animaux,
- D051 : économie locale et tourisme impactés, conséquences sur le village pittoresque de Nanteuil
- D171: conteste l'exactitude du photomontage C1
- D121 : erreur économique,
- D083 : une énergie intermittente dépendant de l'inconstance des vents entraînant le couplage avec une énergie fossile
- D09 : région faiblement ventée
- D082 : la rentabilité n'est que de 20%,
- D174 : anormal que l'autorité administrative n'ait pas donné son avis
- D02 : atteinte à l'avifaune du fait de la multiplicité de différents parcs éoliens
- D06 : dévalorise le patrimoine immobilier,

Courrier électronique n°CELB10: daté du 24 janvier 2019

D

M. TALON François

demeurant

non renseigné

M. Talon François fait part de son indignation concernant le projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

- M. Talon François est **indigné** à l'idée d'un nouveau projet éolien, les Herbes Sauvages. Il souligne les points suivants :
- D041: nouveau massacre du paysage du Nord Charente
- D14 : le démantèlement sera à la charge des communes quand l'éolien sera obsolète
- D192 : les élus sont dupés et achetés par des filières étrangères, ils trahissent leurs électeurs,

Courrier électronique n°CELB11: daté du 24 janvier 2019

D

M. ou Mme LEONARD Y.

demeurant

non renseigné

M, ou Mme Léonard Y, fait part de son « immense colère » à l'égard du projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. ou Mme Léonard est défavorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il ou elle souligne les points suivants :

- D192 : les élus, méprisant la population rurale, sont dupés par les arguments fallacieux des promoteurs, fustige les élus locaux pour continuer à soutenir l'industrie éolienne, au détriment de la qualité de leur région
- D173 : les études sont « bidons » car financées par les promoteurs
- D041 : les paysages de Charente seront complètement détruits, l'éolien est un cancer pour les paysages les transformant en ambiance de zone industrielle
- D191: pour les promoteurs seul compte l'argent
- D194 : les entreprises disparaitront en cas d'obsolescence de l'éolien
- D14 : le démantèlement sera à la charge des communes,
- D031: nuisances bruits, ombres, flash, infrasons, nuit et jour
- D02 : atteinte à l'avifaune et aux chiroptères
- D052 : désertification
- D06 : dévalorise l'immobilier
- D195 : promoteurs et propriétaires fonciers gardent les informations secrètes
- D051 : métastase jusque dans le village remarquable de Nanteuil en Vallée
- D083 : énergie intermittente
- D082 : faible rendement de 20%
- D193 : insignifiance des retombées financières devant la destruction de la région, une supercherie dans laquelle tombe les élus et les propriétaires fonciers,

Courrier électronique n°CELB12 : daté du 29 janvier 2019

F

M. VRECOURT Nicolas

Société NORDEX France SAS

Siège social: 194, avenue du Président Wilson

93210 La Plaine Saint Denis

M. Vrécourt Nicolas, de la société Nordex France est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Dans sa lettre, M. Vrécourt Nicolas, de la société Nordex France, évoque les raisons pour lesquelles il est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

- M. Vrécourt Nicolas, de la société Nordex France est favorable au projet éolien des Herbes Sauvages. Il évoque les raisons suivantes :
- F081 : le projet rentre dans le cadre du développement des énergies renouvelables prescrit par la COP21 et dont l'objectif est d'atteindre une production d'électricité EnR de 23% d'ici l'année prochaine. Cet objectif ne peut être atteint que si la filière éolienne terrestre et les énergies renouvelables sont soutenues.
- F04 : les réunions de concertations ont bien été effectuées,
- F021 : la problématique acoustique a été prise en compte par un éloignement de plus de 750m des habitations.
- F051 : ces projets sont sources d'emplois. La construction d'un parc éolien génère des emplois locaux. D'autre part, une des bases de Service de cette société et située à Vars, au Nord d'Angoulême et emploi 4 techniciens pour la maintenance de 23 éoliennes. La construction du parc éolien des Herbes Sauvages permettra de renforcer les équipes de maintenance.

➤ Courrier électronique n°CELB13 : daté du 29 janvier 2019

D

Mme LABROUSSE

demeurant

non renseigné

Mme Labrousse fait part de son opposition totale au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Labrousse est totalement opposée au projet éolien des Herbes Sauvages. Elle souligne les points suivants :

- D041 la région est déjà suffisamment impactée,
- D16 : les promoteurs louent les parcelles par baux emphytéotiques qui les arrangent au lieu de les acheter,
- D12 : le montant consigné du démantèlement est ridicule et demeurera à la charge du propriétaire,
- D011: le bruit est un supplice pour les hommes et les animaux,
- D192 : les élus sont dupes,
- D13: pas de concertation,
- D051: atteinte au tourisme,
- D06 : dévaluation de l'immobilier,
- D191 : seul intérêt l'enrichissement du promoteur et de société multinationale,
- D082 : productivité ridicule, pas une solution pour la transition énergétique,
- D151 : s'orienter vers l'hydroélectrique,
- D153 : éviter le gaspillage
- D031 : éviter la pollution visuelle.

Courrier électronique n°CELB14 : daté du 30 janvier 2019

D

M. de La MESLIERE Yves

demeurant Le Breuil

16700 Londigny

M. de La Meslière Yves fait part de son opposition totale au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. de La Meslière Yves est totalement opposé au projet éolien, les Herbes Sauvages. Il souligne les points suivants :

- D191 : la région et laissée en pâture aux promoteurs étrangers qui dévoient le sens de l'écologie, alors que leur seul objectif est financier,
- D082 : faible productivité pour prétendre à une transition écologique pérenne,
- D123 : les subventions font le jeu des promoteurs et de leurs actionnaires,
- D083 : l'intermittence du concept conduit à utiliser les centrales thermiques allemandes, émettrices de gaz à effet de serre.
- D121 : la Cour des Comptes a alerté sur les sommes considérables que l'état y engloutit, générant un désastre économique,
- D011 : atteinte à la santé
- D02 : atteinte à l'avifaune
- D14 : le démantèlement sera impossible et les 50 000€ insuffisants,
- D012 : le principe de précaution en matière d'environnement, inscrit dans la Constitution depuis 2007 est bafoué.

Courrier électronique n°CELB15 et CELB15-1 : datés des 30 janvier et 4 janvier 2019 D Mme Duboys de LAVIGERIE Bénédicte

Association Label Horizon

demeurant

non renseigné

Mme Duboys de Lavigerie Bénédicte désapprouve le projet éolien de Herbes Sauvages

Commentaires du commissaire enquêteur :

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact du projet des Herbes Sauvages, Mme Duboys de Lavigerie se dit défavorable à ce projet éolien.

Dans le deuxième courrier électronique, Mme Duboys de Lavigerie écrit que les 66 adhérents à cette association s'opposent au projet éolien des Herbes Sauvages. Elle souligne les points suivants :

- D043 : le projet encercle presque les hameaux de La Betoulle et de La Grande Petouille, zone étriquée non favorable à l'éolien
- D011: nuisances sonores et visuelles,
- D07 : le projet est trop proche des habitations, devrait en être éloigné de 1000m, voire de 1500m,
- D041: pollution des paysages,
- D042 : une région saturée en projets éoliens, 154 projets dans un rayon de 20 km.

Courrier électronique n°CELB16: daté du 30 janvier 2019

Dr. MARTIN Christian

Demeurant 27, Chemin de la Ballade

79190 Montalembert

Le Docteur Martin Christian fait part de son opposition aux projets éoliens.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Le Docteur Martin Christian, médecin de campagne est opposé aux projets éoliens. Il évoque les pathologies rencontrées chez ses patients et souligne les points suivants :

- D042 : région saturée,
- D041 : destruction catastrophique des paysages, destruction de l'identité paysagère,
- D06 : dévaluation de l'immobilier,
- D052: amplifiera la désertification,
- D011 : nuisances sonores et visuelles entraînant un « mal être non justifiable »
- D191 : une région « livrée aux intérêts de quelques-uns face à des populations que l'on méprise »
- D190 : une industrie qui promeut des groupes industriels surpuissants,
- D121 : conséquences sur les finances publiques,
- D031 : conséquences sur l'environnement,
- D082 : faible rendement de 24%,
- D083 : l'intermittence du concept conduit à utiliser les centrales thermique, émettrices de gaz à effet de serre, éolien une fausse énergie renouvelable, une fausse énergie propre.

Courrier électronique n°CELB17: daté du 30 janvier 2019

D

D

Mme GEORGES Annabelle

demeurant Bernac

Mme Georges Annabelle vote contre le projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

D0: Mme Georges Annabelle vote contre le projet éolien, les Herbes Sauvages.

Courrier électronique n°CELB18: daté du 31 janvier 2019

D

Mme GERAUD Françoise

Association Rion Environnement Labat

Adresse Rion-Environnement

40370 Rion des Landes

Mme Gueraud Françoise de l'Association Rion Environnement, située dans les Landes, désapprouve les projets éoliens.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Gueraud Françoise de l'Association Rion Environnement, située dans les Landes, désapprouve les projets éoliens pour les raisons suivantes :

- D083 : mensonge sur l'efficacité et la lutte contre l'émission de CO2
- D181: avantage uniquement les promoteurs,
- D031: atteinte à l'environnement
- D06 : dévaluation de biens immobiliers
- D123 : législation qui favorise leur implantation, entraînent l'augmentation de l'électricité,
- D10: atteinte à la paix sociale,
- D083 : énergie intermittente, de faible rendement, conduisant à l'utilisation de turbines.

Courrier électronique n°CELB19 : daté du 31 janvier 2019

D

Mme LIESKER Arian

demeurant Le Logis de Plessis

16350 Turgon

Mme Liesker Arian est en rage contre le projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Liesker Arian est en rage contre le projet éolien des Herbes Sauvages pour les raisons suivantes :

- D041 détruit les paysages,

- D011: nuisances sonores, infrasons

- D011 : nuisance sanitaire, elle a fait deux infarctus du myocarde, suite à l'installation du parc éolien de Saint Coutant

- D031: pollution visuelle par flash

- D031 : génère des ombres,

- D082 : faibles rendements

- D07 : trop rapproché des habitations

- D06 : dévaluation de l'immobilier, le prix de sa maison va baisser et elle ne pourra déménager.

Courriers électronique n°CELB20/CELB20-1/CELB20-2: datés du 31 janvier et 1 février 2019 D Mme DELFAUD Marie-Claude

Présidente de l'Association EOSTRESS Nord Charente

Adresse 3, Chez Guénard

16

Mme Delfaud Françoise, présidente de l'Association EOSTRESS Nord Charente, dit non au projet éolien de Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Delfaud Françoise, présidente de l'Association EOSTRESS Nord Charente, dit non au projet éolien de Herbes Sauvages. Elle a envoyé un premier courrier électronique le 31 janvier, puis le 1. Février un deuxième courrier électronique reprenant la même lettre et rajoutant la carte de l'état des projets éoliens en Nouvelle Aquitaine au 1 avril 2018 (CELB20-1). Elle a complété par un troisième courrier électronique au nom de M. et Mme Delfaud (CELB20-2)

Elle développe les raisons suivantes :

- D085 : inutilité des éoliennes car représentent une part négligeable de la production d'électricité

- D042 : massacre des paysages

- D191 : bénéficie aux promoteurs, qui sont souvent des sociétés étrangères,
- D14 : insuffisance du montant destiné au démantèlement

- D171: photomontages erronés

- D172 : trucage de l'étude d'impact,

- D174 : le droit est détourné, le permis de construire est supprimé
- D07 : distances insuffisantes entre les éoliennes et les habitations,
- D202 : les distances séparant éoliennes et habitations devraient être plus importantes comme dans de nombreux pays européens,
- D13 : le concept éolien pourrait entrer dans le cadre du grand débat.

Courrier électronique n°CELB21 : daté du 3 février 2019

D

M. BASSOT Bruno

demeurant à Montalembert

M. Bassot Bruno est contre les projets éoliens et donc contre le projet des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Bassot Bruno est contre les projets éoliens pour les raisons suivantes :

- D012 : La Cour des Comptes a estimé difficilement atteignable les objectifs de la France en matière d'implantation d'éoliennes, et les montants très élevés de ces coûts,
- D202: Les autres pays européens Allemands, Espagnols et Danois « stoppent toutes nouvelles installations d'éoliennes » du fait de problèmes sanitaires qu'elles génèrent (infrasons) et que relève l'Académie de médecine (D012)

- D06: pertes immobilières

- D083 : les éoliennes produisent 20% du temps et doivent être complémentées par du thermique pendant les 80% de ce temps
- D123 : la CSPE qui consacre 69% de son montant à l'éolien est très coûteuse

- D14: provisions destinées au démantèlement insuffisant.

- D122 : comment peut-on raisonnablement avoir confiance dans des sociétés au capital ridicule de 1000€, comme la SARL Londigny Energie, donc peu coûteuse à mettre en faillite,

- D191 : Les éoliennes ne servent qu'à enrichir ces entreprises et leurs actionnaires. Subventionnées par les Français
- D041 détruisent l'environnement et massacrent l'attractivité de la région

➤ Courrier électronique n°CELB22 : daté du 3 février 2019

D

M. PERRIER Jean-François

demeurant Le Logis de Plessis

16350 Turgon

M. Perrier Jean-François se demande pourquoi le projet de SCOTT favorise l'éolien au dépend du solaire ?

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Perrier Jean-François préfèrerait que d'autres formes d'énergie renouvelable soient développées à la place de projets éoliens (D151). Il s'oppose au projet des Herbes Sauvages pour les raisons suivantes :

- D172 : il relève plusieurs informations surannées, des inexactitudes et des erreurs, des « textes cités annulés ou obsolètes » dans le dossier d'étude,
- D031: pollution visuelle
- D041: « cicatrices » dans les paysages,
- D042 : le Nord Charente est saturé
- D032 : pollution de l'énorme masse en béton

➤ Courrier électronique n°CELB23 : daté du 3 février 2019/2

D

M. de LAFOND Nicolas

Représentant de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) pour le Nord de la Charente

demeurant Valence

16460

M. de Lafond Nicolas et la SPPEF du Nord de la Charente émettent un avis défavorable au projet éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. de Lafond Nicolas et la SPPEF du Nord de la Charente émettent un avis défavorable au projet éolien des Herbes Sauvages (D0).

Courrier électronique n°CELB24 : daté du 4 février 2019/3

D

M. JOUEO Eric

demeurant 1, Chez Coudret

16700 Les Adjots

M. Joueo Eric est farouchement opposé aux projets éoliens.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Joueo Eric est farouchement opposé aux projets éoliens et en énonce les raisons :

- D042 : le territoire de Nord Charente est saturé de ces « ventilateurs »
- D123: poids de la CSPE sur les clients d'EDF?
- D16 : les promoteurs se gardent bien d'acheter le terrain
- D193 : les propriétaires et communes sont dupés par les rétributions financières,
- D14 : les garanties pour le démantèlement sont insuffisantes,
- D032 : pollution des 2 à 3000 tonnes de béton, pollution potentielle des 600 l d'huile,
- D033 : pollution du plastique des pales
- D203 : la Californie ou Hawaï et des pays européens font « face au casse-tête d'assumer une quantité très importante de déchets d'éoliennes »,

➤ Courrier électronique n°CELB25 : daté du 3 février 2019/4

D

M. LEPOUTRE Guy

Président de l'Association Charente Limousine Environnement

demeurant 11, le Beauquet

16260 Chasseneuil sur Bonnieure

M. Lepoutre Guy réprouve toute nouvelle installation en Charente.

Commentaires du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur note que la vice-présidente de CLE a déjà émis l'observation CELB9.

M. Lepoutre, Président de l'Association Charente Limousine Environnement s'oppose à tout nouveau projet éolien pour les raisons suivantes :

- D193 : contribuent à l'enrichissement de quelques propriétaires,
- D053: ne créent pas d'emploi,
- D061 : perte de valeur immobilière
- D086 : leur construction et leur démantèlement contribuent au réchauffement climatique
- D085 : ne permettront pas de sortir du nucléaire, le caractère intermittent du vent ne permet pas de répondre à la totalité de la demande,
- D191 : les éoliennes enrichissent des sociétés par le biais des taxes payées par les contribuables français,
- D011: nuisances sanitaires, flash, infrasons, effets stroboscopiques
- D02: atteinte à l'avifaune
- D087 : implantées loin des sites où l'on a besoin d'électricité générant des déperditions,
- D031: pollution lumineuse nocturne

➤ Courriers électroniques n°CELB26 et CELB26-1 : datés des 4 et 7 février 2019/5

D

M. et Mme SHANKS David et Sylvia

demeurant lieu-dit Peuman

16350 Vieux Ruffec

M. et Mme Shanks sont contre le parc éolien.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. et Mme Shanks ont fait parvenir deux courriers électroniques

M. et Mme Shanks s'opposent au projet des Herbes Sauvages pour les raisons suivantes :

- D086 : leur construction et leur démantèlement représente une plaie pour le climat,
- D151 : développer d'autres moyens énergétiques : hydraulique,
- D198 : lien obscure entre la SAS Energie du Confolentais et WPD

Dans leur deuxième courrier ils estiment que l'adresse électronique indiquée sur les avis d'enquête publique est incorrecte.

Courrier électronique n°CELB27 : daté du 4 février 2019/6

D

M. BONNES Thierry

Association Défense du Val de Drone et de la Double (Asso3D)

demeurant

non renseigné

M. Bonnes Thierry de l'Association Défense du Val de Drone et de la Double (Asso3D) est opposé à l'éolien et donc au parc éolien des Herbes Sauvages.

Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Bonnes Thierry de l'Association Défense du Val de Drone et de la Double (Asso3D) est opposé à l'éolien et donc au parc éolien des Herbes Sauvages pour les raisons suivantes :

- D09 : l'éolien n'est pas adapté à une région aux vents faibles,
- D13 : l'éolien est de moins en moins accepté par la population et les élus,
- D151 : il existe d'autres types d'énergie renouvelable plus appropriés : solaire, bioénergie,
- D083 : ce n'est pas l'électricité qui, en France, produit du CO2
- D07 : distances insuffisantes des éoliennes aux habitations
- D202 : ces distances sont plus importantes dans d'autres pays européens

Courrier électronique n°CELB28: daté du 4 février 2019/7

D

Mme HENAULT Michelle

demeurant

non renseigné

Mme Henault Michelle dit non aux parcs éoliens

Commentaires du commissaire enquêteur :